
Alerte météorologique en Loire-Atlantique

Activation par le préfet de la Loire-Atlantique du plan ORSEC vague de chaleur
niveau ORANGE

Destinataires :

- Maires du département **POUR ACTION**
- Acteurs de sécurité civile **POUR ACTION**

Météo France a placé le département de la Loire-Atlantique en vigilance **ORANGE Canicule** à compter du mardi 7 juillet à 12h. Le préfet de la Loire-Atlantique, active, ce jour, 17h, le plan ORSEC vague de chaleur **niveau ORANGE**.

Prévisions météorologiques :

lundi 6 juillet

Températures maximales : comprises entre 34 et 37 degrés.

Températures de la nuit : de 17 à 18 degrés, et 21 degrés sur le Pays et vignoble nantais.

Mardi 7 juillet

Températures maximales pour le jour : entre 35 et 38 degrés.

Températures minimales pour la nuit suivante : de 18 à 20 degrés.

Mercredi 8 juillet

Températures maximales pour le jour : comprises entre 35 et 37 degrés.

Températures minimales pour la nuit suivante : de 19 à 22 degrés.

Jeudi 9 juillet

Températures maximales : entre 36 et 39 degrés.

Les températures minimales (nuit) devraient augmenter progressivement pour rester au dessus des 20°C

Mesures prises par la préfecture :

RISQUE FEU DE VÉGÉTATION ET FORET :

Arrêté portant restrictions des activités dans les bois et forêt et à 200m de ceux-ci du 07/07/26 00h00 au 09/07/26 23h59 (a minima) :

Arrêté départemental (disponible [ici](#) dès publication)

Foire aux questions : [lien](#)

06/07/26

Il vous est recommandé de recenser les événements faisant appel à des dispositifs pyrotechniques et d'étudier leur localisation précise afin de vérifier qu'ils se tiennent à plus de 200m d'un bois ou forêt de plus de 0,5ha.

Dangers possibles :

Chaque personne est concernée, même les sujets en bonne santé.

Le danger est plus grand pour les personnes âgées, les personnes isolées et les personnes en situation de handicap.

Les enfants sont également vulnérables

Les sportifs et les personnes qui travaillent dehors sont particulièrement susceptibles de se déshydrater ou de faire un coup de chaleur.

Consignes aux maires :

Il est demandé aux maires :

- d'activer leur PCS ou cellule de crise communale
- d'informer la préfecture par téléphone au 02 40 41 20 20 de tout événement majeur sur leur territoire provoqué par le phénomène météorologique.
- réexaminer les conditions dans lesquelles les rassemblements festifs ou les événements sportifs sont organisés, afin d'assurer la sécurité des personnes dans le cadre de températures élevées
- De consulter régulièrement la vigilance météorologique sur le site internet de Météo France ou via le répondeur gratuit de Météo France (05 67 22 95 00) ou encore sur les sites internet dédiés de leur choix pour se tenir informé des prévisions climatiques.
- De prendre les mesures de prévention des risques adaptées au regard des dangers potentiels liés à cet événement.

A titre d'exemple :

- *Diffuser par tout moyen les messages d'alerte à la population*
- *Rappeler la mise à disposition du registre nominatif recensant les personnes sensibles*
- *contacter les personnes inscrites sur ce registre*
- *Recenser les lieux climatisés permettant d'accueillir des personnes à risques*
- *Mobiliser les associations (Croix Rouge...), les CCAS et les services communaux de maintien à domicile, les centres de santé municipaux, les comités locaux d'information et de coordination pour personnes âgées, les centres de loisirs et de vacances de jeunes enfants*
- *Le cas échéant, installer des points de distribution d'eau, étendre les horaires des piscines municipales et vérifier la qualité et la distribution de l'eau potable*

- De relayer les conseils de comportements suivants auprès de la population :

- En cas de malaise ou de trouble de comportement, appelez le 15
- La plateforme téléphonique nationale 0 800 06 66 66, activée du lundi au samedi de 9h à 19h du 1er juin au 15 septembre, appel gratuit depuis un poste fixe en France, permet de s'informer sur les recommandations à tenir en cas de fortes chaleurs.
- Si vous avez besoin d'aide, appelez la mairie.
- Si vous avez des personnes âgées, souffrant de maladie chronique ou isolées dans votre entourage, prenez de leurs nouvelles ou rendez-leur visite deux fois par jour. Accompagnez-les dans un endroit frais.
- Pendant la journée, fermez volets, rideaux et fenêtres. Aérez la nuit.
- utilisez ventilateur et/ou climatisation si vous en disposez. Sinon, essayer de vous rendre dans un endroit frais climatisé (grandes surfaces, cinémas) deux à trois heures par jour.
- Mouillez-vous le corps plusieurs fois par jour à l'aide d'un brumisateuse, d'un gant de toilette ou en prenant des douches ou des bains.
- Adultes et enfants : buvez beaucoup d'eau. Personnes âgées, buvez 1,5 L d'eau par jour et mangez normalement.
- Ne sortez pas aux heures les plus chaudes (11h-21h).
- Si vous devez sortir, portez un chapeau et des vêtements légers, de couleur claire.
- Limitez vos activités physiques.

Consignes aux acteurs de sécurité civile

Il est demandé aux acteurs de sécurité civile :

- De mobiliser leurs services au regard de cet événement et de ses conséquences éventuelles (secours à personnes ; circulation ; réseaux).

Le préfet de la Loire-Atlantique appelle l'ensemble des acteurs du territoire ainsi que la population à faire preuve de la plus grande vigilance, à adopter les gestes de prévention recommandés et à veiller particulièrement aux personnes les plus vulnérables.

Informations et documents supports :

<https://www.santepubliquefrance.fr/determinants-de-sante/climat/fortes-chaleurs-canicule/>

<https://sante.gouv.fr/sante-et-environnement/risques-climatiques/article/les-vagues-de-chaaleur-et-leurs-effets-sur-la-sante>

<https://travail-emploi.gouv.fr/chaaleur-et-canicule-au-travail>

<https://www.education.gouv.fr/recommandations-aux-directeurs-d-ecole-et-chefs-d-etablissement-pour-prevenir-les-effets-de-la-456261>